Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260827-DP_2026_42-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-42

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu les articles L2113-2 à L2113-9 du Code de la commande publique relatifs à la mutualisation de l'achat ;

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Président la possibilité de prendre toute décision concernant le recours à une ou plusieurs centrales d'achats et de prendre toute décision concernant la passation des commandes auprès des centrales d'achats ;

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de nouveaux matériels d'impression bureautiques pour les besoins des services de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Considérant l'intérêt pour Bretagne Porte de Loire Communauté de recourir à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) afin de bénéficier d'un marché mutualisé de « services d'impression – achat et location des matériels d'impression bureautiques, de consommables d'impression et prestations de services associés » ;

DECIDE

Article 1 :
De conclure, signer et exécuter la convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Services d'impression – achat et location de matériels d'impression bureautiques, de consommables d'impression et prestations de services associées » auprès de la CANUT.

Article 2 :
De transmettre à la CANUT la convention signée afin de souscrire à l'accord-cadre mutualisé.

A Bain-de-Bretagne, le 27/08/2026

Vincent Minier,
Président de Bretagne porte de Loire Communauté

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
LE STERIAD - PA DU CHÂTEAU GAILLARD
2, Allée de l'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE